

Connaître le Code

avant de partir

Profitez de l'espace naturel de l'Écosse. C'est un endroit exceptionnel qui contribue à votre qualité de vie et à votre santé ainsi qu'à votre perception et appréciation de votre environnement. Tout le monde a accès à la majeure partie des terres et des eaux intérieures du pays à des fins récréatives et éducatives et à des fins de déplacement, à condition de se comporter de façon responsable. Ces droits et responsabilités sont expliqués dans le Code écossais d'accès à la nature (Scottish Outdoor Access Code).

Connaître vos droits d'accès

Les droits d'accès englobent de nombreuses activités, y compris:

- les activités de détente, telles que le pique-nique, la photographie et le tourisme;
- les activités de plein air, dont la marche, le vélo, l'équitation, le canoë et le camping sauvage;
- participer à des événements récréatifs et éducatif;
- aller tout simplement d'un endroit à un autre.

Ces droits d'accès ne s'appliquent ni aux activités motorisées (sauf pour l'accès des personnes à mobilité réduite), ni aux activités de chasse ou de pêche.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès sur la majeure partie du territoire écossais, y compris sur les parcs urbains et les réseaux de sentiers, sur les collines et les forêts, sur les terres arables et les abords de champs ainsi que sur les plages, les lochs et les rivières. Toutefois, ces droits d'accès ne s'appliquent pas partout et ne concernent pas, entre autres, les bâtiments et leurs abords immédiats, les maisons et leurs jardins, ni la plupart des terres cultivées.

Connaître le Code...

Les droits d'accès impliquent certaines responsabilités qui sont expliquées en détail dans le Code écossais d'accès à la nature, mais il faut surtout faire preuve de **bon sens**. Vous devez **agir en toute responsabilité, respecter les intérêts d'autrui et protéger l'environnement**. Qu'est-ce que cela signifie au juste ?

Lorsque vous êtes dans la nature, vous devez :

- **Agir en toute responsabilité** : la nature est un lieu exceptionnel dont vous pouvez profiter, mais c'est également un endroit où l'on travaille et qui comporte de nombreux dangers. Assurez-vous d'être conscient de ces dangers et agissez en toute sécurité; suivez tous les conseils qui vous semblent judicieux et respectez les besoins des autres, qu'ils se promènent ou qu'ils travaillent dans la nature.
- **Respecter l'intimité et la tranquillité d'esprit d'autrui** : l'intimité est importante pour tout le monde. Évitez d'alarmer les gens, surtout la nuit, en vous assurant de rester à distance



raisonnable des maisons et des jardins privés et d'utiliser les sentiers ou les chemins.

- **Aider les agriculteurs, les propriétaires fonciers et tous les autres à travailler efficacement et en toute sécurité :** restez à distance respectueuse de toutes les activités de travail et soyez attentif aux pancartes signalant des activités dangereuses, comme par exemple l'abattage d'arbres ou la pulvérisation d'insecticides. Vous pouvez également participer de la façon suivante :
 - en laissant les barrières telles que vous les avez trouvées;
 - en vous assurant de ne pas bloquer ou obstruer une entrée ou un chemin;
 - en essayant de trouver un autre itinéraire avant de passer dans un champ renfermant des animaux;
 - en ne donnant pas de nourriture aux animaux;
 - en tenant compte des recommandations locales afin d'être informé des activités de chasse;
 - en prenant garde de ne pas endommager les barrières, clôtures ou murs;
 - et en évitant d'abîmer les cultures : pour cela, utilisez les sentiers et les chemins, faites le tour des champs ou passez sur les terres qui ne sont pas cultivées.
- **Protéger l'environnement :** notre environnement contribue considérablement à la qualité de vie et à la santé de tous. Il est donc important que :
 - vous preniez en compte tous les conseils et renseignements pertinents;
 - vous emportiez vos déchets;
 - vous preniez soin de tous les lieux visités, en les laissant dans l'état où vous les avez trouvés;
 - vous veilliez à ne pas perturber de manière inconsidérée la faune et la flore et à ne pas leur porter atteinte, et à ne pas endommager intentionnellement les sites historiques.
- **Garder votre chien sous contrôle :** si vous venez avec un chien, vous devez vous assurer qu'il ne perturbe pas le bétail et qu'il n'effraie pas les autres personnes. Ne le laissez pas pénétrer dans un champ où se trouvent des veaux ou des agneaux et, dans les autres champs renfermant des animaux, tenez-le en laisse ou gardez-le à côté de vous. Si le bétail réagit agressivement face à votre chien, libérez-le immédiatement et sortez prudemment du champ. Veillez à ce que vous et votre chien ne perturbiez pas les oiseaux dans leur nid. Ramassez les excréments de votre chien partout où cela peut gêner d'autres personnes.
- **Redoubler de prudence si vous organisez une sortie de groupe, un événement ou si vous dirigez une entreprise ou une exploitation :** consultez l'intégralité du Code ou notre site Internet pour connaître vos responsabilités.

Si vous êtes agriculteur, propriétaire foncier ou si vous travaillez dans la nature, vous devez prendre en compte les besoins des personnes qui viennent pour leurs loisirs. Vous devez :

- **Respecter les droits d'accès :** les droits d'accès s'appliquent à la majeure partie du territoire écossais, par conséquent n'empêchez pas sans raison l'accès à vos terres et étendues d'eau.



Verrouillez les barrières seulement lorsque cela est indispensable à la santé ou à la sécurité des animaux et, si vous barrez un chemin, installez une barrière pour permettre le passage. La mise en place de sentiers et de chemins est un bon moyen d'intégrer la gestion de l'accès et des terres.

- **Agir raisonnablement si vous demandez aux gens d'éviter une zone particulière où vous devez travailler :** les gens sont plus coopératifs si la demande est polie et raisonnable ; par conséquent, maintenez les consignes de sécurité seulement pendant la durée nécessaire, indiquez des itinéraires alternatifs et expliquez pourquoi l'itinéraire initial ne doit pas être emprunté. Enlevez les informations qui ne sont plus à jour.
- **Travailler conjointement avec vos autorités locales et les autres organismes pour aider à l'intégration de la gestion de l'accès et des terres :** en montrant aux gens qu'ils sont les bienvenus et en travaillant conjointement avec vos autorités locales ou, le cas échéant, les autorités du parc national, et avec toutes les autres parties concernées, vous pourrez gérer l'accès à vos terres et contribuer à la protection de l'environnement.

Si vous avez la responsabilité de lieux où les droits d'accès ne s'appliquent pas, par exemple une cour de ferme ou un terrain entourant un bâtiment, respectez les droits de passage et les éventuels accès coutumiers, et travaillez conjointement avec vos autorités locales ou, le cas échéant, avec les autorités du parc national, et avec toutes les autres parties concernées, pour contribuer à l'amélioration et à la gestion de l'accès.

Pour en savoir plus sur vos droits d'accès et vos responsabilités, ainsi que sur les droits de passage et l'accès coutumier, procurez-vous le Code écossais d'accès à la nature (Scottish Outdoor Access Code) ou rendez-vous sur www.outdooraccess-scotland.com. Si vous rencontrez des problèmes d'accès, contactez vos autorités locales ou les autorités du parc national (consultez l'annuaire local). Si vous souhaitez recevoir un exemplaire complet du Code, appelez Scottish Natural Heritage (organisation du patrimoine naturel écossais) au 01738 458545 ou envoyez un message électronique à pubs@snh.gov.uk.

Pour vous tenir au courant, consultez toutes les recommandations officielles portant le logo du Code d'accès.

